

ASSEMBLÉE NATIONALE
20 juin 2013

CONSOMMATION - (N° 1156)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 645

présenté par
M. Hammadi

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 18, substituer aux mots :

« peuvent adhérer »

le mot :

« adhérent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.